

MAIRIE

ACTION DES PERSONNELS DES CRECHES

Rappel En mai 2014 une pétition formulant des demandes précises sur les modalités de prise de congés, signée par 70% du personnel était remise au Maire.

Après plusieurs échanges de courriers, 5 assemblées générales du personnel et une réunion en Mairie le 28 novembre dernier, la détermination, le courage, l'unité de ces personnels ont été payants puisque les mesures annoncées dans une note de service leur ont donné satisfaction.

Leurs demandes ont été entendues, avec plus de souplesse dans la prise des congés entre les deux périodes de fermeture annuelle des crèches en été et en hiver ce qui n'était pas le cas auparavant.

AUXILIAIRES DE VIE

Nous avons rencontré le Secrétaire Général de Mairie le 20 janvier pour réitérer nos demandes de comptabiliser de manière plus juste et équitable le nombre d'heures travaillées des auxiliaires de vie qui exercent leur métier tous les jours de la semaine, les jours fériés et certaines la nuit. Nous avons dénoncé le non-respect de la Loi sur le repos entre deux journées de travail notamment pour le personnel de nuit (soit 10 heures), les problèmes de planning et formulé des revendications précises. Affaire à suivre.....

7 janvier 2015 jour férié chômé payé (loi n°1413)

A l'occasion des naissances des enfants princiers, SAS Albert II a octroyé aux salariés de Monaco un jour férié payé chômé. Nous avons demandé qu'une journée de récupération effective soit donnée aux auxiliaires de vie à qui l'on applique, pour la récupération d'un jour férié, le coefficient de 5,63 en contrepartie.

PASS RESTAURANT

C'est dans un contexte économique favorable que la valeur faciale des pass-restaurant est passée de 7€ à 8€ en novembre. Nous rappelons que la revalorisation des pass-restaurant était une revendication du syndicat des Agents de l'Etat et de la Commune depuis plus d'un an.

Etat

Nous avons demandé le bénéfice des pass-restaurant pour les secrétaires de l'Education Nationale aux mois de juillet et août comme nous l'avions obtenu pour les personnels de service des établissements scolaires.

Mairie

Suite à une forte demande de l'ensemble des salariés, non détenteurs des pass-restaurant, de pouvoir bénéficier de cet avantage en nature, nous avons procédé à un sondage complémentaire à celui de 2011 et il ressort que 131 personnes seraient intéressées par cette mesure. Monsieur le Maire nous a informé qu'une étude était lancée afin de connaître l'impact financier qu'aurait une telle disposition sur le fonctionnement de la cantine municipale et qu'un sondage auprès du personnel concerné serait menée par la Mairie. Concernant les assistantes maternelles qui déjeunent à leur domicile avec les enfants et qui n'ont pas accès à une cantine, nous avons demandé qu'elles puissent, **dès à présent**, avoir accès aux tickets restaurant.

COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE

L'Arrêté Ministériel n° 2010-450 du 13 août 2010 portait nomination des membres de la Commission de la Fonction Publique et ce, pour une durée de 3 ans.

Cette Commission aurait donc du être renouvelée en août 2013 ce qui n'est pas le cas malgré nos nombreuses demandes à ce sujet.

L'article 3 de l'Ordonnance n° 5.744 du 06/01/1976 fixant la composition et le fonctionnement de la Commission de la Fonction Publique précise :

« *La Commission de la fonction Publique se réunit aux dates fixées par son président. Celui-ci la convoque au moins une fois par semestre.....* »

Petit rappel :

Le nouvel examen du projet de modification de la loi n° 975 sur le statut des fonctionnaires ne peut avoir lieu sans consultation préalable de cette Commission.

Cette non application de la loi par le Gouvernement, chargé de leur mise en œuvre, est un exemple du peu d'égards envers les salariés de la Fonction Publique.

« Droit à l'oubli »

L'article 47 de la loi 975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat prévoit que : « *Le fonctionnaire qui a fait l'objet d'une sanction disciplinaire, mais qui n'a pas été exclu des cadres, peut, après cinq années s'il s'agit d'un avertissement ou d'un blâme et dix années s'il s'agit d'une autre sanction, introduire, par la voie hiérarchique, une demande tendant à ce qu'aucune trace de la sanction prononcée ne subsiste à son dossier.*

Le ministre d'Etat statue après avis de la commission de la fonction publique. »

N'hésitez donc pas à faire valoir vos droits !

Conseil Syndical du SAEC 2015 (élu à l'A.G. du (13 janvier 2015))

Nathalie DE LA ROCCA, Etat Civil Maire
Béatrice DOBO, Direction des Affaires Culturelles, Etat
Christine GIOLITTI, Secrétariat Général, Mairie
Didier MAZERE, Service des parkings Publics
Annie MONKAREY, Auxiliaire de vie, Mairie
Patrick SCORDINO, Sûreté Publique, Etat
Thierry SAMAR, Education Nationale, Etat
Evelyne TREFOLONI, retraitée Direction Informatique, Etat

Bureau du Syndicat

Secrétaire Générale : Béatrice DOBO
Secrétaire Générale Adjointe : Christine GIOLITTI
Trésorier : Patrick SCORDINO
Archiviste : Thierry SAMAR

Prochaines permanences de 14h – 17h

Lundi 9 février - Lundi 23 février – Lundi 9 mars

Au-dessus de la pharmacie de Fontvieille – 3^{ème} étage



www.saec-monaco.com

mail : info@saec-monaco.com

téléphone : 06 03 94 65 81 7 j/7

**Bulletin disponible sur la Base
« informations Fonction publique »
rubrique Actualité du SAEC**

Bulletin d'information n° 40

Janvier - Février 2015

L'année 2014 s'est terminée sous les meilleurs auspices économiques pour Monaco puisque lors de la conférence de presse du Gouvernement du 27 novembre 2014, nous avons appris que :

« **Le PIB monégasque pour l'année 2013 s'élève à 4,94 milliards d'euros** contre 4,48 milliards en 2012. Il enregistre une **croissance de +9,3 %** en volume. La richesse produite en Principauté en 2013 est en forte augmentation par rapport à celle produite l'année précédente ».

De même, le rapport sur le projet de loi, n°928, portant fixation du budget primitif de l'exercice 2015 énonce :

« *Ce projet de budget primitif a été établi en excédent de 2,8 millions d'euros avec 1,061 milliard de recettes et 1,058 milliard au titre des dépenses : il y a lieu de souligner avec satisfaction que ce budget primitif est présenté en excédent, ce qui ne s'était pas produit depuis 20 ans.* »

Tous les voyants sont donc au vert pour les finances publiques !

Nous pensons donc que l'augmentation de l'indemnité de fin d'année qui a été portée, de manière exceptionnelle et pour la seule année 2014, de 65 % à 75 % ne compense pas la faible revalorisation du point d'indice, à savoir seulement 0,5 % en janvier (le même taux qu'en janvier 2014).